

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	11.—	5.50	3.—
Envoi par numéro	13.60	6.80	3.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion

MENUISERIE

L'USINE DE VILLARABOUD (Fribourg).

Se charge de toute entreprise de fenêtrage, boiserie. Conditions avantageuses.

Pour renseignements s'adresser à M. ROVARINO, Avenue de la gare SION.

Un jeune étudiant de Zurich voudrait passer ses vacances du 11 juillet jusqu'au 15 août dans la Suisse française chez une famille de vétérinaire ou un agriculteur.

Offres avec détails à M. E. Buegger, Hirschengr. 40, Zurich (Z6957)

Voyageur sur provision

qui se chargerait comme occupation accessoire de la vente sur provision de cigares dans le Canton du Valais. Prière d'adresser les offres sous chiffre Z.Y.7399 à l'Agence de publicité Rudolf Mosse, Zurich (Za. 10170).

Enriilo

Si vous avez renoncé soit volontairement, soit par ordre du médecin, à l'emploi du café colonial, buvez :

„ENRIILO“ nouvelle spécialité de la maison Heintz, Frankenhofen, Bâle

reconnue par un grand nombre de médecins comme le plus parfait remplaçant du café colonial. Avantages particuliers :

Goût et couleur du café colonial, aucun effet nuisible, plus nutritif que tout autre café de grains, tel que malt, orge, seigle, etc.

Se vend partout en paquets de 1/2 Ko. 70 cts, 1/4 Ko. 35 cts.

PERSONNES SOLVABLES

(aussi Dames) trouvent occasion par vente d'une la marque de cacao et de thé d'excellente qualité d'acquérir

UN GAGE ÉLEVÉ

Demandez échantillons gratuits. Offres sous chiffres O. H. 8766 poste restante, succursale 12, Bâle.

„PELLICULINE“

Pommade antipelluculaire

Bergmann & Co., Zurich, pour les soins de la tête. Après quelques jours d'emploi, cette pommade fait disparaître les pellicules. — Succès garantis. — Nombreuses attestations.

En vente chez J. Erné, coiffeur, Sion

Une jeune fille de 19 ans

présentant bien, parlant le français et l'italien, désire trouver place pour commencement de juillet, dans un ménage soigné du Canton ; ou en échange d'un petit gage, mais d'une bonne vie de famille, elle saurait assurer à satisfaction les charges qui lui seraient confiées.

Certificats et références à disposition.

Adresser les offres sous chiffre B au bureau du Journal.

En 2-8 jours

les gôitres et toutes grossurs au cou disparaissent : 1 flac. à fr. 2.20 de mon eau gôitreuse suffit. Mon huile pour les oreilles a guéri tout aussi rapidement bourdonnement et douleur d'oreilles, 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd. à Grub Appenzell Bh.-E.) 76

Ferment contre

Prix : le flacon 1 litre

Fait disparaître le sucre

Diminue le soif

Donne de l'appétit

La cure doit être intensive, traitement minimum 6 semaines. Permet un emploi modéré dans l'alimentation de matières amyliacées et sucrées.



le Diabète

Francs 6 — franco.

Laboratoire de Montreux S. A. (Clarens)

DÉPÔTS : Sion : G. Faust Pharmacie de la Colonne, Martigny-Ville : Lovey, Pharmacie centrale.

VOULEZ-VOUS VENDRE OU REMETTRE

Immeubles, Terrains, Propriétés rurales et de rapport, Villas, Hôtels, Pensions et Pensionnats, Restaurants et Cafés-Brasseries, Fabriques, Usines, Fonds de commerce de tous genres. Entreprises industrielles, Marchandises, etc.

Cherchez-vous Capitaux, Association, Commandites, Prêts hypothécaires et autres etc., etc. demandez par simple carte postale notre VISITE GRATUITE, sans aucuns frais à votre charge, pour étude sur place de l'affaire.

Nous ne sommes pas AGENTS et ne demandons aucune provision. SOLUTION RAPIDE — DISCRETION ABSOLUE OFFICE IMMOBILIER SUISSE, à GENÈVE

AVIS

On vient d'ouvrir à SIERRE un nouveau magasin de

Cycles, motoscycles et accessoires



ainsi qu'un atelier de réparations

Par un travail prompt et soigné, le soussigné se recommande au public,

ZUFFEREY CÉLIEN

Baisse de fromages

M. MAIGRE 1 fr. à 1.50 le kilo GRAS à 2 frs. le kilo M. GRAS 1 fr.60 à 1.80 Limbourg caisse de 5 kg. à 1 fr. 60 le kg.

Pour dessert ou petit ménage, petite pièce de gras de 5 kgs. à 2 fr. 20 le kilo. Expédié partout contre rembour par 5 à 10 kilos ou par pièces de 15 à 25 kilos. S'adresser à MAILLARD CHATILLENS-ORON VAUD

Sion. - Maison Populaire - Sion.

derrière la cathédrale Café - Restaurant ouvert à toute heure du jour. Chambres pour ouvriers et voyageurs Chauffage central. Se recommande. l'Union Ouvrière. Salle de réunions.

Raphia, attaches pour la vigne. — Sulfate de cuivre et soufre sublimé. — Bouillie Bordelaise, dosage garanti.

Epicerie, Farines, Seigle, Avoine, Sons.

SE RECOMMANDE :

Société Sédunoise de Consommation, Sion

ADRESSE : Consommation, Sion.



LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg

Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.

Remontoirs ancrés, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—

En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—

Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.

Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres aux prix les plus bas. 762

On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent



ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. Revient à trois centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL. PRIX : 0.66 LE KILOG.



GALLINEA ALIMENT de BASSE-COUR

augmente la ponte des poules, facilite l'engrais des volailles. Prix : 30 centimes le kilog. En sacs de 50, 25 et 10 kg. A. FANCHAUD, fabricant à Vevey

Poussines printanières

J'expédie par chemin de fer ou par poste Belles Poussines race Padoue, pondant 250 gros œufs par année, à fr. 1.60 pièce, prise en gare de départ, chez

MORDASINI membre de la Société d'Aviculture à Aigle et Monthey.

Chacun peut faire soi-même de l'excellent Vin de Raisins secs. revenant à 12 ct. le litre.

Boisson rafraîchissante, agréable et saine. Recettes et fournitures (sans sucre) 8 francs pour 100 litres, 12 francs pour 150 litres, 16 frs. pour 200 litres. Franco. ALBERT MARGOT, Moudon

— Dartres Eczemas — GUÉRIS Le „Savon Thymol Grundmann“ est sans aucun doute le remède le plus efficace contre les maladies de la peau. Par son usage, les dartres, éruptions de la peau, eczemas, etc., aux mains, à la tête, au visage, aux jambes, disparaissent complètement. Des maladies de la peau qu'on croyait incurables ont été radicalement guéries en peu de temps par l'emploi du Savon Thymol et de la crème Toilette Grundmann. Si aucun remède ne vous a guéri jusqu'ici, faites un dernier essai avec le „Savon Thymol“ et la „Toilette Crème“ Grundmann. Savon, un morceau : 80 pf. g. 3 morceaux : 2.20 marks. Toilette-Crème 3 Marks.

A la pharmacie GRUNDMANN, Berlin Friedrich - Strasse 207

Thés de Ceylan de Chine 467 Maison E. STEINMANN Thés en gros GENEVE Demandez ce thé à votre épicier

CÉSAR CALDI RUE CIRCONVALLATION DOMODOSSOLA TANNERIE ET MANUFACTURE DE TIGE

Bière de Munich

en fûts et en bouteilles NONNENMACHER & C^{ie} LAUSANNE

Consommation coopérative

ouvrière

Rue de Conthey -- de SION -- Rue de Conthey

Denrées coloniales - Produits du Pays

EPICERIES

Bouillie Bordelaise - Verdet - Soufre sublimé Raphia - Vitriol pur, moulu ou brut.

Cystite avec ardeur d'urine.

Je viens vous informer par la présente que votre traitement par correspondance a déjà dans cette quinzaine amélioré mon mal, cystite avec une ardeur violente d'urine, de manière que je n'ai plus de douleurs et de troubles. En cas d'une maladie quelconque je vous écrirai tout de suite. Je vous remercie infiniment de ma guérison. Agréez Monsieur, mes civilités distinguées Christian Prenzlau, Moulins & Soie à vapeur, Bralitz, Brandebourg. — Vu pour légaliser la signature présente de Mr. Christian Prenzlau à Bralitz, le 1 Juillet 1907 Oletz, maire. — Adresse : Clinique „Vibron“ à Wienacht près Rorschach, Suisse. 838c

L'établissement Artistique de Saxon, Valais

cherche partout des agents capables et énergiques, pour le placement de ses portraits fusains. A la Commission. Ajouter un timbre pour réponse

Vin blanc

de raisins secs la à 25 frs. les 100 litres Analysé par les chimistes.

Vin rouge

garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs à 27 frs. les 100 litres Echantillons gratuits et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

OTTO FISCHER

Le plus Ancien Magasin de Meubles en Valais Sion Rue de Lausanne Sion

Installation complète pour Hôtels, Restaurants. — Grand assortiment de meubles de Salons de tout Style etc.. Salles à manger — Chambres à coucher

Décoration — Rideaux

Chaises de Vienne — Glaces — Tapis de Tables — Milieux de Salons — Descendentes de lit — Couvertures de lit



Duvets — Plumes — Crin animal et végétal — Coutil pour matelas

Grand choix de pousettes

Articles de voyage

Réparations et travaux

sur commandes

DEVIS GRATIS

PRIX MODÉRÉS



Bulletin politique

Revue parlementaire

La Chambre italienne a repoussé au scrutin secret la loi présentée par le ministre de l'Instruction publique, M. Rava, pour l'amélioration des conditions économiques des professeurs des universités.

Le projet contenait aussi des réformes disciplinaires sans importance concernant les mêmes professeurs.

A la suite de ce vote, M. Rava a donné sa démission. Le conseil des ministres, réuni mardi, dans le but d'examiner la situation, a décidé de ne pas accepter cette démission.

A la Chambre française, les députés socialistes se sont opposés au vote du crédit extraordinaire pour le voyage de M. Fallières en Russie. Ils se sont élevés violemment contre le gouvernement russe; mais leurs critiques déplacées à l'égard d'un pays allié ne leur ont pas attiré les faveurs de l'opposition.

Leur motion, de réduire de fr. 50,000 le crédit demandé, n'a réuni que 65 voix à la Chambre.

Le « Temps » écrit à ce propos:

Nous restons attachés à l'alliance russe d'abord parce qu'elle a assuré dans le passé et parce qu'elle continue d'assurer dans une certaine mesure notre sécurité; ensuite parce qu'elle nous a permis de défendre avec plus de force nos propres intérêts sur tous les points du monde; enfin parce que grâce à elle nous avons pu élever un édifice d'accords internationaux qui assurent à la fois le maintien de la paix et le respect de nos droits. Ce sont là des raisons trop puissantes pour que l'alliance russe soit à la merci d'une crise de la vie politique russe. L'efficacité de notre alliance s'est d'ailleurs trouvée augmentée par l'accord intervenu entre la Grande-Bretagne et la Russie. Il est, plus que jamais, « du devoir de tous les Français de ne rien faire qui puisse l'ébranler ou la détruire. »

Le prince Ferdinand de Bulgarie a ouvert lundi la session de Sobranie par un discours. Après avoir remercié des manifestations à l'occasion de son mariage, il a appelé l'attention de l'Assemblée sur la consolidation des finances et a annoncé des projets de loi sur la liberté de la presse et des universités, l'abolition des mesures vexatoires dans la perception des impôts. En fait de politique extérieure, on a été frappé d'entendre le prince appuyer sur les relations amicales avec les Etats voisins. Le discours n'a pas eu la moindre note acerbe contre la Serbie.

CONFEDERATION

Franchise de port

On sait que la nouvelle loi postale restreint dans une certaine mesure la franchise de port et contient certaines dispositions de nature à en réprimer les abus. Ces mesures ne seront pas de luxe.

Le « Luzerner Stadtanzeiger », en racontant en effet, une bien bonne sur l'abus auquel donne lieu le droit à la franchise postale. Dernièrement, une société avait organisé une conférence qui touchait une question relative au bien-être du pays. Des invitations furent lancées à tous les personnages officiels.

Or, de toutes les réponses parvenues, une, seule, celle de M. Zemp, directeur du Département fédéral des postes et chemins de fer, était affranchie, les autres portaient la mention « officiel ».

Les conseillers fédéraux en vacances

Le Conseil fédéral a arrêté le plan des vacances de ses membres.

M. Forrer, souffrant de la goutte, est déjà parti pour les bains depuis une dizaine de jours; il sera de retour vers le 20 juillet et prendra alors la direction du Département des chemins de fer.

M. Ruchet partira le lendemain du scrutin sur l'initiative contre l'absinthé, soit le 6 juillet, et rentrera le 6 août.

M. Comtesse partira le 20 juillet, au retour de M. Forrer, il rentrera le 20 août MM. Brenner et Deucher s'absenteront pendant le mois d'août.

M. Muller prendra ses vacances le 20 août; au commencement de septembre il les interrompra pour inspecter les manœuvres militaires; ce ne sera que vers la fin du mois que M. Muller pourra compléter son congé.

M. Schobinger, qui entrera en fonctions, vers le 15 juillet, ne prendra pas de vacances cette année.

A dater du 6 juillet il n'y aura au palais que quatre conseillers fédéraux, comme toutes les années, du reste, à cette époque.

La question des farines

On a reçu mardi, au palais fédéral, la réponse de l'Allemagne au Conseil fédéral sur l'arbitrage dans la question des farines. Le contenu de cette note devra être examiné par la délégation du Conseil fédéral avec des ex-

perts. Il semble en effet que, si on est d'accord en principe sur l'arbitrage, il subsiste certaines divergences qui donneront lieu à des négociations entre Berlin et Berne.

En attendant, le département fédéral des finances a chargé M. Milliet, directeur de la régie des alcools, de l'étude de la question du monopole des céréales.

VALAIS

Les votations du 5 Juillet

II.

Avant de passer à la loi cantonale sur les élections et votations, qui a été votée par la très grande majorité du Grand Conseil et par la presque unanimité de la députation conservatrice, nous devons aborder la seconde des questions qui font l'objet de la votation fédérale, à savoir le nouvel article à ajouter à la Constitution fédérale et ainsi conçu:

« La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des arts et métiers. »

Nous avons déjà dit que ce nouvel article nous laissait quelque peu hésitants. Un texte identique fut repoussé par le corps électoral, le 14 mars 1894, par 153,492 voix contre 135 mille 715, et par 14 cantons et un demi-canton contre 7 cantons et demi. Aujourd'hui un revirement paraît s'être opéré dans le peuple, et il est à prévoir que celui-ci acceptera la nouvelle disposition qui lui est proposée. Ce revirement est-il bien justifié?

Et d'abord, aujourd'hui, comme en 1894, l'innovation dont il s'agit ne constitue rien moins qu'un blanc-seing donné à l'autorité fédérale. Quel usage fera-t-elle du nouvel article? On n'est point fixé là-dessus, et les craintes que l'on concevait en 1894, notamment à l'endroit des syndicats obligatoires, ne sont pas complètement dissipées. On dit bien que le nouvel article a été conçu dans des sentiments différents de ceux qui inspiraient alors nos législateurs; mais il y a toujours une certaine part d'imprudence à accepter des dispositions sur l'application desquelles le jour n'est pas parfaitement fait. Il y a un proverbe qui dit: « Ma foi sur l'avenir bien fou qui se fera ». Ce proverbe est-il ici hors de propos? Beaucoup ne le pensent pas. Ils estiment que la Confédération a déjà bien assez de besogne sur les bras, et ils constatent, non sans raison, que toute compétence nouvelle conférée au pouvoir central entraîne après lui une bureaucratie toujours tatillonne et fort coûteuse pour les cantons, nonobstant les subsides fédéraux dont on cherche à doter la pilule. On verra notamment ce que coûtera l'exécution de la loi sur les denrées alimentaires, que nous n'avons cependant point cherché à combattre, parce que nous la tenions comme étant d'une utilité moins contestable que la nouvelle disposition soumise au peuple suisse.

La question des arts et métiers est loin d'avoir laissé les cantons indifférents, et elle est déjà fort avancée dans ceux d'entre eux où elle fait le plus besoin. Le Valais lui-même n'est pas resté inactif, et les dispositions législatives et organiques qu'il a édictées dans le domaine de l'apprentissage ont été proclamées comme des meilleurs par tous les hommes compétents. Pourquoi briser cet élan? Une fois votée l'adjonction proposée à la Constitution fédérale, les cantons ne se soucieront évidemment plus de poursuivre une besogne qui n'aura plus pour eux qu'un caractère provisoire, tandis que, d'autre part, étant donné les nombreux objets à l'étude qu'elle a déjà sur les bras, la Confédération devra nécessairement mettre du temps avant d'aborder et mener à chef l'étude de la question des arts et métiers. En cette matière, comme en celle de l'instruction primaire, le plus sûr facteur de progrès ne se trouve-t-il pas dans la comparaison entre les différentes législations cantonales et dans une sage émulation entre les Etats confédérés? Nous sommes d'accord sur ce point avec les idées émises dans une correspondance adressée de Lausanne au « Journal de Genève », et dont nous détachons le passage suivant:

« La Confédération est surchargée, actuellement, de travail législatif; elle doit réviser le code des obligations, élaborer le code pénal, préparer l'application du code civil, mettre sur pieds les assurances; elle va devoir rédiger une loi sur l'utilisation des forces hydrauliques; elle n'a pas encore mis en vigueur celle sur les denrées alimentaires; elle vient d'être chargée de l'étude considérable du monopole des céréales. Et ce n'est là qu'une partie de ses travaux en cours. Qui trop embrasse mal étreint.

» Personne n'a du reste expliqué en quoi la Confédération serait mieux qualifiée que les cantons pour légiférer sur les arts et métiers. C'est par là qu'il aurait fallu commencer. On nous dit bien que l'on retrouve des exposés dans de vieux documents qui remontent à quinze à vingt ans en arrière. Mais, à ce moment-là, les cantons n'avaient encore rien fait, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

» D'ailleurs ces documents sont toujours inspirés de l'hypothèse que la nouvelle législation apportera une restriction à la liberté de l'industrie en adoptant le régime des syndicats professionnels. C'est en vue de cette restriction qu'ils invoquent la nécessité de la centralisation. Les Chambres s'y étant refusées, l'argument tombe, et il faut maintenant nous expliquer en quoi, sans les syndicats, une législation fédérale, servira mieux les arts et métiers que la législation cantonale. »

Les conservateurs et la votation de dimanche

Le groupe conservateur réuni à Sion le 29 courant a décidé à l'unanimité de recommander au peuple valaisan l'acceptation de la loi électorale.

A la majorité, il a résolu également de recommander l'acceptation de l'initiative contre l'absinthé, ainsi que l'article constitutionnel donnant à la Confédération le droit de légiférer en matière d'arts et métiers (Com.)

Nouvelles aériennes

Depuis 3 h. 1/2 lundi, le ballon « Cognac » venant de la Petite Scheidegg, était en vue au-dessus de Belalp, à une altitude d'environ 1000 mètres. Avec des jumelles, on apercevait très bien la bannière fédérale et le guiderope.

Les aéronautes ont laissé tomber du lest et le ballon est remonté rapidement jusqu'à environ 3000 mètres. Puis il a pris la direction de Brigue et de la Vallée de Manz.

A 7 h. 1/2, on l'apercevait au-dessus de la Vallée de Saas, se dirigeant vers Zermatt.

Les ascensions

La première ascension du Dôme (Mischabel) a été heureusement effectuée vendredi par le Dr Muller d'Aarau, accompagné des guides Burgenet et Alexandre Eisten.

La section des Diablerets du Club alpin fera le dimanche 5 juillet l'ascension du Luisin, montagne située au-dessus de Salvan. On partira de Lausanne le samedi à midi pour aller coucher aux Mayens de la Creusaz. Dimanche, départ à 4 heures, arrivée au sommet à 9 heures. Descente par le col d'Emaney, Salanfe, les gorges du Dailley et Vernayaz. Rentrée à Lausanne dimanche soir à 10 heures.

Noyé dans la Lonza

M. Ignace Roth, conseiller communal de Steg, âgé de 44 ans, marié, père de six enfants, s'est noyé accidentellement samedi soir dans la Lonza. Il s'avancit avec un faix de foin sur un pont étroit jeté sur la Lonza. Il tomba dans le torrent. Son cadavre n'a pu être jusqu'ici retrouvé.

Une source au Lœtschberg

Une source assez importante vient de surgir dans le tunnel du Lœtschberg, du côté nord, au kilomètre 2500. C'est une source fraîche, qui indique très probablement une infiltration des eaux de la Kander, sous laquelle se trouve actuellement le front d'attaque de la galerie nord. Les travaux continuent.

L'entreprise a fait procéder à des essais de coloration des eaux de la Kander pour établir exactement l'origine de la source et éventuellement chercher à l'arrêter.

Le développement de Sierre

Le consortium financier pour la construction du chemin de fer Sierre-Montana-Vermala vient de se constituer et la justification financière (1,400,000 f.) paraît assurée. Il serait même question de commencer les travaux cet automne déjà.

Les électeurs de la commune de Sierre ont approuvé dimanche le projet d'un emprunt de 675,000 fr. destiné à l'établissement, au compte de celle-ci, des services d'éclairage et des forces motrices installées ou à installer sur son territoire, notamment du chemin de fer funiculaire de Sierre à Vermala, lequel doit se construire incessamment.

Un joli trait de probité

On nous écrit:

La probité est devenue chose assez rare qu'il me paraît intéressant de faire connaître aux lecteurs de la Feuille d'Avis, le fait suivant:

Le postillon Pierre Combaz, qui fait le service de la poste d'Arolla à Haudères, a trouvé samedi sur le chemin près de Satarnes un porte-feuille contenant deux cent cinquante francs en banknotes et un carnet de coupons de voyage Lausanne-Londres.

Il s'est empressé de faire part de sa trouvaille aux hôteliers de la contrée.

Ce porte-feuille avait été perdu par des Anglais sejourant à l'hôtel du Mont-Collon.

Il nous plaît de rendre hommage à la probité du brave postillon Combaz Pierre.

Empalé sur une baïonnette

Un cruel accident est arrivé mercredi dernier à une recrue de Schwytz de l'artillerie de montagne; elle est tombée si malheureusement que sa baïonnette l'a traversée de part en part près du poulmon. Le jeune homme eut encore le courage de retirer lui-même l'arme de la plaie. Le médecin militaire, accompagné d'un autre docteur, a procédé au pansement du blessé. Malgré la gravité de la blessure, on espère conserver la vie à la victime de cet accident.

Au poste la confédération

Ayant appris que Mme Faas, secrétaire de la fédération suisse des syndicats professionnels, devait donner dimanche après-midi, une conférence sur l'organisation ouvrière et le mouvement des femmes, l'autorité municipale de Sion a interdit à la confédération de développer ses théories. Malgré cette interdiction, Mme Faas après avoir fait d'inutiles démarches, a donné sa conférence à l'issue de

laquelle elle a été arrêtée et conduite au poste de police où elle a passé la nuit. Le lendemain elle a été relâchée.

Martigny-Chamonix

Le gouvernement français a autorisé, à partir du 1er juillet, l'ouverture de l'exploitation de la section de ligne d'Argentière à la frontière suisse. Cette section à voie unique de 1 m. de large, a une longueur de 9 kilomètres, 15,22. Elle est à traction électrique et comprend, outre les gares extrêmes d'Argentière et de Vallorcine, celles intermédiaires de Montroc et du Buet.

Au lit les enfants

En séance du 27 juin, le Conseil municipal de notre ville a décidé d'interdire de laisser errer les enfants sur la voie publique et les promenades, après 9 h. du soir du 1er avril au 30 septembre et après 7 h. du soir, dès le 1er octobre au 31 mars. Les enfants trouvés en défaut seront déferés au tribunal de police.

C'est là une bonne mesure tant au point de vue de la moralité des enfants qu'à celui de la tranquillité publique et l'on ne peut que féliciter notre édilité de l'avoir prise. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi ailleurs.

Championnat cantonal de vélo-club

Le Vélo-Club de Martigny organise pour dimanche 5 juillet, un championnat cantonal avec le programme suivant:

Samedi, réception des coureurs et réunion au local du Vélo-Club (Hôtel Kluser); dimanche, à 5 h. 1/2 réunion des coureurs sur la place de départ; 6 h. course de fonds Martigny St-Maurice et retour (30 kilomètres); midi, banquet; 2 h. course de vitesse 2 km.; 5 h. distribution des prix.

Pour la course de fonds Martigny-St-Maurice l'inscription est de 2 fr. Le premier prix est une couronne dorée et prix en nature; les 2me et 3me, couronne de laurier et prix en nature.

L'inscription est de fr. 1 pour la course de vitesse; prix 3 médailles.

Le programme prévoit en outre une course d'Inter-Club (5 coureurs inscrits, inscription 5 fr. 1er prix, coupe en argent, valeur 25 fr.). Pour que l'Inter-Club soit court, il faut que trois clubs ou groupes se fassent inscrire; cinq coureurs d'une même localité peuvent prendre part à l'Inter-Club.

Afin d'encourager la fondation de clubs dans canton, le comité a demandé l'autorisation à l'U. C. S. pour l'admission à cette course de tous les cyclistes du Valais, porteurs de licences ou non.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à dimanche à midi. Le lieu de départ sera indiqué le samedi, veille de la course.

Fin de grève

Grâce à l'intervention du président de la commune et du secrétaire de la Fédération ouvrière, la grève de Monthey, qui durait depuis plus d'un mois, a pris fin samedi soir.

Ce n'est qu'après de nombreux pourparlers qu'un arrangement a pu aboutir. La plupart des ouvriers bénéficieront d'une augmentation de salaire de 2 centimes l'heure. Ils réclamaient 5 cent. Désormais les manœuvres recevront donc 35 cent, au minimum. Il sera également accordé annuellement un congé de deux jours payés par la fabrique à tous les ouvriers employés depuis plus d'une année.

Bien que quelques grévistes étrangers ne se montrent guère disposés à travailler dans ces conditions, le plus grand nombre d'entre eux s'estimaient heureux de pouvoir reprendre le travail mardi matin.

Un client dangereux

A Monthey, lundi soir, vers 10 h. un individu d'origine française, après avoir provoqué et menacé de paisibles consommateurs dans divers établissements publics, se rendit à la boulangerie de M. Maurice Cottet avec l'intention d'y acheter un peu de pain. Tout à coup, M. Cottet s'aperçut qu'en guise d'argent, cet individu tenait son couteau et l'en aurait frappé, s'il n'avait eu la présence d'esprit de répondre à son geste en lui présentant un revolver trouvé à sa portée.

Pris de peur, ce désagréable client s'enfuit poursuivi par le chien de Cottet qui ne le ménagea pas. Avec l'aide de quelques citoyens on parvint à l'arrêter et à le mettre en lieu sûr.

Deuxième sulfatage

Par ordonnance du Département de l'Intérieur un second sulfatage des vignes contre le mildiou est rendu obligatoire pour tout le vignoble du canton.

Ce sulfatage devra être terminé pour le 10 juillet au plus tard.

Le contrôle du sulfatage et l'application des pénalités, cas échéant, se feront conformément à la circulaire du dit Département, du 29 mai 1908. (Communiqué)

A la frontière sud

La ville de Domodossola a hébergé, ces jours 30 officiers supérieurs italiens, dont 3 généraux, deux colonels, des majors et adjudants. Le séjour de ces officiers avait un double but, soit celui de suivre un cours d'ac-

tique et celui d'examiner les places de tir, d'exercices, etc., de Domodossola et environs, car l'Italie veut créer un nouveau bataillon d'Alpins destiné à l'Ossola et il serait fort intéressant de mettre ce bataillon en garnison à Domodossola. Cependant il y a de fortes compétitions entre diverses localités, la politique s'en mêle et on ne sait si le projet aboutira. Ses pourparlers pour la construction éventuelle d'une nouvelle caserne de 300,000 francs à Domodossola ont déjà eu lieu avec les autorités locales, et on attend à Domo la solution avec impatience, car la venue d'un bataillon complet d'Alpins serait d'une très grande importance pour la ville, cela se conçoit aisément.

Depuis plus de deux ans il y a à Iselle également, un détachement de troupes de génie, qui construisent des ouvrages fortifiés et ont établi la pose de mines dans la région du tunnel du Simplon pour parer à toute éventualité de guerre.

Il serait, paraît-il, également question de construire un nouveau fort à environ 10 kilomètres de Domo, du côté sud, près de Piedimulera, soit à l'entrée de la vallée d'Anzasca qui aboutit à Macugnaga et au Mont-Rose. Toute cette augmentation des forces et ouvrages militaires de l'Ossola est une conséquence de l'ouverture du tunnel du Simplon au trafic international.

Chronique agricole

L'établissement fédéral d'essais pour l'arboriculture à Waedenswil signale les dégâts occasionnés dans diverses contrées de la Suisse par les larves de la Cecidomyie noire du poirier (Cecidomyia nigra ou Contarina pirivora). Les dommages sont assez sérieux pour qu'il vaille la peine de s'en occuper. La Cecidomyie noire du poirier (mouche de petites dimensions) dépose ses œufs dans le bouton à fleurs ouvert; dès que les petites larves éclosent, elles pénétrant dans l'ovaire. Au nombre de vingt et plus, elles ont bientôt fait de creuser une vaste cavité dans le jeune fruit. Au début, la croissance de celui-ci est activée par les attaques des larves, mais au lieu de s'allonger et de prendre la forme spéciale à la variété, il prend une forme sphéroïde globuleuse, plus grosse que les fruits sans, ce à quoi on le reconnaît d'emblée. Lorsque le fruit a atteint la grosseur d'une noisette il prend une teinte noirâtre et tombe. Les larves sortent alors de leur demeure et s'enfoncent dans le sol pour se transformer en chrysalides.

Pour prévenir l'apparition de l'insecte suivante, il faudra cueillir ou ramasser avec soin les fruits atteints avant que les larves quittent. On brûlera ceux-ci ou on les jettera dans les fosses à purin. Bien qu'il soit un peu tard pour intervenir cette année, il n'est pas superflu de renseigner les intéressés qui, l'an prochain pourront prendre à temps les mesures nécessaires pour combattre le mal.

Service postal Martigny-Champex par le vallon du Durnand

L'administration fédérale des postes vient de faire droit à une demande des autorités de Martigny en créant, à partir du 1er juillet, un service postal à char pour la messagerie et les lettres entre Martigny-Ville et Champex par la nouvelle route carrossable, via Vallette, Gorges du Durnand.

Les nombreux étrangers séjournant à Champex pourront, avec ce nouveau service, recevoir leur correspondance assez à temps pour répondre par le retour du courrier, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Le trafic-frontière au Simplon

M. le Dr. A. Seiler a développé vendredi au Conseil national l'interpellation qu'il avait déposée avec plusieurs de ses collègues valaisans au sujet du trafic frontière au Simplon.

L'orateur constate que depuis l'ouverture du tunnel du Simplon la situation sur le versant sud de la montagne est devenue intenable. Pendant toute la saison d'hiver les populations ne peuvent communiquer avec la vallée du Rhône qu'au travers le territoire italien. Or, que sont ces communications? Au début, toutes les marchandises étaient acheminées de Suisse sur Domo, d'où elles étaient rebrous-sées sur Iselle. On conçoit la perte de temps et l'augmentation de tarifs qui résultait de ce système aient fortement indisposés les populations intéressées. Depuis lors une convention a été passée avec l'Italie, mais l'acheminement direct par Iselle n'a été accordé que pour les envois en grande vitesse. Il faut absolument remédier à cette situation.

M. Comtesse, chef du département des finances, a répondu; il avoue que la situation des villages de Simplon et Gondo mérite toute l'attention des pouvoirs publics. Ces deux villages sont victimes du percement du Simplon et nous devons leur venir en aide. Tout d'abord, le Conseil fédéral devra rouvrir les négociations avec l'Italie en vue d'assurer l'acheminement direct par Iselle des marchandises de tout ordre. En outre, il s'entendra avec le gouvernement valaisan pour maintenir ouverte, à frais communs, la route du Simplon en hiver.

M. Seiler se déclare satisfait et remercie le Conseil fédéral de l'accueil favorable qu'il fait à ses demandes.

Le temps qu'il va faire

La station météorologique de Zurich signale un nouveau relèvement de la température et annonce que ces jours prochains une période de chaleur intense.

Suivant les derniers renseignements, un calme complet règne dans les sphères supérieu-

res de l'atmosphère. Les stations alpêtres signalent un réchauffement général de la température, les stations les plus élevées annoncent la disparition de la neige, notamment celle du Säntis, où jamais, depuis 20 ans, la fonte n'avait eu lieu aussi tôt.

Sauvetage du Léman

Dimanche, à Saint-Prex, assemblée générale de la Société de sauvetage du Léman. La séance officielle aura lieu à 10 heures du matin. A midi, banquet, et dès 2 heures, courses de canot de sauvetage.

La section de Saint-Prex, chargée de l'organisation de la fête prépare une réception charmante et qui sera des plus cordiales.

Une subvention de mille francs est allouée par le Conseil fédéral à la section de St-Prex de la Société de sauvetage du lac Léman pour prix à distribuer à la suite des courses de canots de sauvetage, qui auront lieu à l'occasion de l'assemblée internationale du 12 juillet 1908.

Le prix Rambert

On nous écrit:

La section vaudoise de Zofingue décernera au cours du semestre d'été 1909 le « prix Eugène Rambert » d'une valeur de 1000 fr. qu'elle a institué dans sa séance du 29 avril 1898 pour honorer et perpétuer la mémoire du poète et qu'elle décerne tous les ans sur le préavis d'un jury composé de 5 vieux Zofingiens.

Le prix sera alloué à l'ouvrage qui, écrit en français et par un Suisse pendant les 3 années précédant sa collation, (soit 1906, 1907, 1908), aura été jugé le plus méritant, par le jury, quelle que soit la matière traitée pourvu que le travail offre une valeur littéraire. L'écrit précité devra être publié, s'il ne l'est pas encore. Les auteurs prétendants au prix devront déposer un exemplaire au moins de leurs ouvrages remplissant les conditions voulues.

Le président de la section vaudoise de Zofingue tient à la disposition des amateurs un règlement complet du concours Rambert et leur donnera tous les renseignements complémentaires qu'ils lui demanderont.

Le concours est donc ouvert dès ce jour la limite de dépôts des ouvrages étant fixée au 1er janvier 1909.

Les arguments des défenseurs de l'absinthe

On fait appel à notre impartialité pour la publication de l'appel suivant que le comité d'opposition à l'interdiction de l'absinthe adresse au peuple suisse. Nous ne croyons pas que les arguments qui y sont développés, soient de nature à modifier l'opinion de nos lecteurs à ce sujet.

Le 5 juillet prochain, vous devez vous prononcer sur l'adjonction à la Constitution fédérale d'un article 32 ter interdisant la vente et la fabrication de la liqueur absinthe et de ses imitations. Vous aurez à dire si les boissons analogues contenant de l'absinthe, par exemple le vermouth, le vin et les amers sont prohibées.

Les soussignés, d'accord en cela avec le Conseil fédéral unanime et 65 membres de l'Assemblée fédérale, estiment qu'il faut repousser cette initiative.

Selon nous, il est injuste d'interdire la liqueur absinthe; extraite de la plante médicinale du même nom alors que l'on admet l'usage d'autres liqueurs plus dangereuses. L'absinthe, si l'on n'en abuse pas, n'est pas plus un poison que les autres spiritueux considérés comme inoffensifs par la police des denrées alimentaires.

La statistique établie en France sur l'ordre de M. le président du conseil des ministres Clémenceau l'a surabondamment démontré.

L'interdiction aurait pour conséquences:

1. De priver des centaines de petits agriculteurs suisses de leur gagne-pain et il en résulterait de graves embarras financiers pour plusieurs grandes communes (par exemple à Couvet, Val-de-Travers, plus de la moitié des impôts est fournie par les cultivateurs de la plante absinthe et les fabricants d'absinthe).
2. Ainsi nous chasserons du pays au bénéfice de l'étranger une de nos plus florissantes industries d'exportation.
3. De faire perdre à l'administration fédérale du monopole des alcools une recette annuelle de plus d'un million de francs. De cette façon l'allocation faite aux cantons sur les recettes du monopole et des droits d'entrée serait considérablement réduite.
4. Les cultivateurs de pommes de terre et de céréales qui trouvent un débouché considérable de leurs produits dans leur emploi pour la fabrication de l'alcool inoffensif en sa forme actuelle verront ces débouchés se fermer en raison même de la diminution qu'auront à subir les distilleries suisses.
5. L'interdiction de la fabrication de l'absinthe et de sa vente en général est une atteinte directe à la liberté du commerce et de l'industrie garantie par la constitution fédérale.

Elle nous ramènerait aux pires époques de l'état policier et menacerait en toute première ligne la liberté individuelle de chaque citoyen suisse.

De semblables prohibitions n'ont jamais constitué un progrès, et c'est pourquoi nous devons suivre le Conseil fédéral qui estime cette initiative comme inconsiderée et louche, laissons-lui nous proposer tels moyens qu'il jugera à propos pour limiter l'usage de l'alcool lorsqu'il aura constaté par des statistiques que cet usage tend à l'abus.

L'initiative est inique parce que pour de rares abus qui se sont produits en Suisse française on veut étendre l'interdiction à la Suisse tout entière, alors même que chaque canton est libre de prononcer l'interdiction de la vente de cette liqueur s'il l'estime nécessaire.

L'initiative est dangereuse au point de vue de ses conséquences financières; car, selon toute probabilité, il faudra payer des indemnités qui se chiffreront par millions.

Ces millions seront payés par tous les citoyens suisses et sans profit pour certaines contrées où l'on constate malheureusement l'abus de l'alcool.

Au contraire, une interdiction générale provoquerait la fabrication, l'importation et la vente secrète de cette boisson, c'est pousser à l'immoralité, c'est créer un système d'espionnage policier, c'est favoriser la dénonciation anonyme avec tous ses excès.

Enfin cette initiative est dangereuse parce qu'elle vise d'une façon indirecte toutes les boissons contenant de l'absinthe, et c'est à craindre que son élasticité ne permette, à en juger l'esprit des temps, d'atteindre non seulement les contrefaçons de l'absinthe, mais toutes sortes de boissons considérées jusqu'alors par notre peuple comme salutaires, par exemple l'anisette, le cumin, la menthe, et ainsi la vie publique deviendra ainsi intolérable comme elle l'est dans les Etats abstinentes de l'Amérique du Nord.

Chers concitoyens, ne vous laissez pas tromper par l'affirmation que le sentiment du patriotisme exige l'interdiction de l'absinthe. L'on pourrait avec tout autant de raison demander l'interdiction de toutes les boissons qui contiennent de l'alcool et dont l'abus est tout aussi pernicieux.

Loin de nous tout système de tutelle, point n'est besoin en notre Suisse peuplée de citoyens libres, puisque bientôt nous allons être soumis à la loi fédérale sur les denrées alimentaires qui proscribit les spiritueux reconnus nuisibles et falsifiés.

C'est pourquoi nous vous recommandons, chers concitoyens, de voter le 5 juillet prochain contre l'interdiction de l'absinthe et de déposer dans l'urne un vigoureux NON.

Le comité suisse d'opposition à l'interdiction fédérale sur l'absinthe:

M: le Dr Adolph Muller, président, conseiller national. M. J. Zimmermann, vice-président, conseiller national. M. Paul Maguenat, vice-président, député. M. le Dr Reinhold Gauthier, secrétaire.

Sion — Etat-civil

Mois de Juin.
NAISSANCES

Rudaz Constant Louis d'Hercule de Vex. Nanchen Alfred Emile de Pierre de Lens. Nanchen Anna Cél. de Pierre de Lens. Bondan Eugène de Félix de Saxon. Bagaini Emile de Chs. Vad. Charles d'Ambroise de Maggiandona (Italie) Carroz Jean Pierre de Jean-Albert, d'Arbaz. Schnidrig Pierre de François de Graechen.

DECES

Dœrig Alexandre de François de Moerel, 59 ans. Schwytter Benjamin de Loèche-Ville, 24 ans. Jordan Barthélémy d'Antoine d'Orsières, 16 ans. Albrecht Joséphine d'Alvys de Moerel 8 ans. Bosshard Barbe de Zurich, 85 ans. Kleindienst Isabelle née Schmidt de Léonce de Sion, 52 ans. de Torrénté Joseph de Jules de Sion, 16 mois. Pfamatter Jean de Jean de Mund 3 mois. Glassey Delphine née Lattion de Nendaz, 20 ans. Vergères Anna de Joseph de Sion 28 ans.

MARIAGES

Genolet Pierre-Joseph d'Héremence et Bitz Honorine de Nax. Perrier Philomène de Sion et Vergères Madeleine de Sion. Guntern Jean Joseph de Binn et Honorine Praplan d'Ecagne-Lens.

Salvan — Etat-civil

NAISSANCES

David Cyrille Joseph d'Amaranthe, Vernayaz. Frachebourg Yvonne de Urbain, Combaz. Borgeat Arthur Adrien d'Albert, Vernayaz. Darbellay Marie Eugénie de Maurice, Lildes. Borgeat Lucie Marguerite de François, Vernayaz. Décaillet Marie Olive d'Alphonse, Miéville. Fournier Henri Alfred d'Enri, Miéville. Leisi Jean Emile de Fritz, Barne. Piasentà Ida Joséphine de Charles, Italie. Revaz Collette Irénée d'Henri, Vernayaz.

DECES

Lugon Casimir de Jean Gérémie 39 ans, Vernayaz.

MARIAGES

Décaillet Pierre Joseph et Cheseaux Marie Louise de Salvan-Ville. Fournier Maurice Henri de Miéville et Bochatay Marie Victorine de Vernayaz.

Port-Valais — Etat-civil

NAISSANCES

Bosonet Louise-Eugénie d'Emile de Port-Va-lais. Curdy Marius-Vital d'Albert de Port-Va-lais.

DECES

Néant

MARIAGES

Néant

NOUVELLES DES CANTONS

Tessin

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

Des officiers du génie sont en service depuis quelques jours à Lagano. Vendredi soir, de 9 à 11 h. la musique Civita Filarmónica a donné un concert en leur honneur devant l'hôtel Walthey. Le lieutenant-colonel Maurice d'Allèves de Sion, a remercié de ce témoignage de sympathie vis-à-vis de l'armée suis-

se. Ses paroles ont été accueillies par les applaudissements d'un nombreux public.

Vaud

BRULEE VIVE

Un terrible accident est survenu mardi à Montreux dans un hôtel-restaurant des environs de la gare. Une jeune fille de 12 ans, dont les parents habitent St-Lmier, et qui se trouvait en séjour à Montreux, chez son oncle, est tombée, on ne sait par quelle fatalité dans une chaudière de bouillon qu'on venait de retirer du feu et de déposer sur le sol. La malheureuse enfant, atrocement brûlée, survécut encore quelques heures, mais la mort vint mettre un terme à des souffrances sans nom.

ECHOS

COMMENT ILS PRENNENT LA MOUCHE

Un vieux diplomate, retiré des « affaires », a publié le résultat de ses observations dans les cours et palais, visités pendant sa longue carrière. En voici un passage: « Quelle est l'attitude des chefs d'Etat découvrant une mouche dans leur verre? »

Le président Fallières prend d'abord la mouche avec un cure-dent, l'écrase, sonne le domestique et lui fait une sortie.

Edouard VII verse le contenu de son verre sur le tapis et commande flegmatiquement: « John, portez-moi un autre verre... sans mouche! »

Guillaume II retire la mouche de son bock et boit.

Nicolas II, empereur de toutes les Russies ne s'inquiète pas pour si peu, il avale la mouche et la bière.

Alphonse XIII, toujours jeune de caractère prend la mouche, et, d'une chiquenaude, l'envoie dans l'œil d'un grand d'Espagne. Après quoi, il rit d'une oreille à l'autre.

Le roi Pierre Ier de Serbie, s'empare de la mouche, lui écrase lentement la tête entre les deux pouces et regarde longuement la tache rouge avec un sourire...

L'empereur de Chine — qui est un fin gourmet — savoure d'abord la mouche puis vide lentement sa tasse de thé, ce qui est une façon de se régaler tout en ne laissant rien perdre!

Nouvelles à la main

Jeu de mots

— Elève Spitz, savez-vous pourquoi les Carthaginois portaient des gants?
— Ils craignaient sans doute les Romains (l'air aux mains)!

ETRANGER

ALLEMAGNE

LES ELECTIONS MUNICIPALES EN ALSACE-LORRAINE

Les élections municipales ont eu lieu dimanche dans toute l'Alsace-Lorraine; les partis bourgeois se sont coalisés presque partout, et notamment dans les grandes villes pour faire face au danger socialiste. Tandis qu'à Colmar et Mulhouse, la situation était claire pour les élections indigènes, il n'en a pas été de même à Strasbourg, où la liste bourgeoise comportait une grande majorité de noms de vieux-allemands et d'Alsaciens nettement ralliés. Néanmoins, la participation au vote a été très grande; la plupart des électeurs indigènes ayant préféré choisir de deux maux le moindre et voter pour la liste bourgeoise, d'autant plus que sur la liste socialiste se trouvait à peu près la même proportion d'immigrés. Ce qui fait donc que sur 30,050 électeurs inscrits, le nombre des votants a été de 27,103. Grâce à cette participation, la liste bourgeoise a triomphé sur toute la ligne et est sortie entière, sans une seule exception, au premier tour de scrutin.

Dans la banlieue de Neudorf même, qui appartenait jusqu'à présent toujours aux socialistes, ces derniers ont été battus. Ce qui fait que le conseil municipal, qui dans sa précédente composition comprenait 16 socialistes n'en compte actuellement plus un seul.

A Colmar, la liste municipale indigène, formée par un cartel des démocrates et des partisans du centre catholique, est victorieuse de la liste des immigrés libéraux et socialistes coalisés.

A Mulhouse, la victoire est, comme à Strasbourg, à la liste de coalition des partis bourgeois contre les socialistes. Aucun socialiste n'est élu. Il y a encore cinq ballotages.

VOYAGES DE SOUVERAINS

Le tsar, qui doit entreprendre une croisière dans les eaux russes et probablement suédoises, ne fera pas d'autre voyage hors de son empire cette année.

D'autre part on dit qu'à Berlin on ne sait rien d'une rencontre de Guillaume II et du roi Edouard, au moment de sa visite à Marienbad, ni d'une entrevue de Guillaume II avec le tsar en Russie.

Le départ de Guillaume II pour sa croisière en Norvège est définitivement fixé au 10 juillet.

Le départ aura lieu de Travemünde. Quant à la visite de l'empereur et de l'impératrice à Stockholm, elle aura lieu, comme on sait, du 3 au 6 août.

Le chancelier quittera Berlin au moment du départ de l'empereur pour la Norvège.

ANGLETERRE

GRANDES MANŒUVRES NAVALES

125 navires de toutes classes prennent part

aux grandes manœuvres navales anglaises qui ont commencé aujourd'hui, mercredi, dans la mer du Nord.

L'escadre de la Manche et la première escadre de croiseurs sont déjà dans les eaux norvégiennes; une partie de l'escadre de l'Atlantique, les deux escadres de croiseurs et la 3e division de l'escadre des eaux territoriales, plusieurs croiseurs de réserve, des torpilleurs, des sous-marins et le navire pose torpilles « Iphigenia » prendront part aux manœuvres.

Le plan des opérations est tenu secret, mais on assure que du 1er au 12, la flotte fera des exercices de torpilles, de tir et de pose de mines; du 12 au 22, les torpilleurs feront des manœuvres spéciales; en outre des exercices seront exécutés par les escadres combinées, mais on ne sait rien sur la nature de ces opérations.

Aucun journaliste ne sera admis à bord des navires qui prendront part aux manœuvres.

ESPAGNE

BAPTEME ROYAL

Lundi après-midi à deux heures a eu lieu, dans la salle du trône de la Granja, le baptême de l'enfant Jaime, second fils du roi d'Espagne.

La cérémonie a été relativement simple et le nombre des invitations restreint.

En tête du cortège marchaient les gentilshommes, majordomes de semaine, les grands d'Espagne, le chapeau sur la tête ainsi qu'ils en ont le privilège; le président du conseil des ministres, tous les ministres, une délégation des Chambres tous en uniformes et revêtus de leurs insignes et décorations, puis l'enfant Fernand représentant le prince de Bavière, parrain, l'infante Isabelle, marraine, tous les enfants, la reine mère et enfin le roi.

Dans la salle du trône avait été élevée une estrade recouverte d'un tapis d'une grande richesse qui depuis Isabelle sert pour tous les baptêmes royaux. Sur l'estrade se dressait l'autel datant de l'époque de Ferdinand V et au milieu avaient été placés les fonds baptismaux de Santo Domingo de Gusman, merveille d'art, sur lesquels de temps immémoriaux ont été tenus les nouveaux-nés de la famille royale, et qui pour la circonstance ont été apportés au palais de la Granja.

Dans l'assistance se trouvaient l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, représentant également le prince de Bavière; le nonce du pape, les gouverneurs militaire et civil de Ségovie, diverses délégations de Madrid, et de nombreuses dames.

Après le baptême, qui a été donné par l'évêque de Sion, un lunch a été servi aux invités.

Pendant la cérémonie une batterie d'artillerie a tiré une salve de 21 coups de canon.

Le jeune prince des Asturies fils aîné du roi, assistait au baptême. Il était porté par sa gouvernante, la comtesse de Llanos. Il n'a cessé un instant de crier et de pleurer, alors que son jeune frère recevait le baptême tranquillement.

FRANCE

UN OURS

On signale la présence d'un ours dans les montagnes d'Argentine (Savoie). La disparition de plusieurs moutons a révélé sa présence. On parle d'organiser une battue pour découvrir ce plantigrade.

ITALIE

LA LIBERATION DE NASI

La libération de Nasi a eu lieu dimanche à minuit très simplement. Le chef des carabiniers est officiellement monté à l'appartement de l'ancien ministre et a donné aux agents l'ordre de cesser leur surveillance, puis il a pris congé de Nasi. Devant la porte de la maison, une centaine de Siciliens massés depuis une demi-heure, ont crié: « Vive Nasi » De nombreux curieux sortant du théâtre ont grossi le nombre des manifestants, mais aucun incident ne s'est produit. Vers une heure les derniers curieux sont dispersés.

DEPECHES

UN ORAGE DESASTREUX

Elbeuf, 1er — Mardi soir, à 6 heures, un épouvantable orage s'est déchainé sur Elbeuf et ses environs, accompagné de coups de tonnerre, d'éclairs et de trombes d'eau.

Les dégâts très considérables, sont évalués à un million.

La circulation a été complètement interrompue, ainsi que les communications téléphoniques et téléphoniques pendant une heure.

UNE DOUCHE SALUTAIRE

Brest, 1er. — Une mutinerie a eu lieu dans les locaux disciplinaires de la caserne de Castraz.

Les prisonniers se sont barricadés; on a dû faire appel aux pompiers qui, avec leurs pompes, ont inondé les mutins.

Le calme paraît rétabli.

LA CHAMBRE ITALIENNE PREND

SES VACANCES

Rome 1er. La Chambre a approuvé par

155 voix contre 41 au scrutin secret, le projet de contingent annuel et s'est ajournée « sine die ».

LA GREVE AGRAIRE DE PARME

Parme 1er. — La moisson s'effectue régulièrement et rapidement sous la surveillance de la force publique; elle est presque achevée.

A la suite de la défection des paysans appartenant à la ligue, la bourse du travail a décidé que tous les travailleurs agricoles libres reprendront le travail.

On croit que les associations agricoles cesseront ensuite le lock-out. La grève, commencée, le 1er mai, est virtuellement terminée.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 20 centimes.

Les personnes qui ne recevraient pas régulièrement le journal sont priées d'en informer immédiatement l'administration.

Agriculteurs, artisans

faites un essai avec le VIN BLANC de raisin secs à fr. 20. Vin rouge (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à fr. 27 les 100 litres pris en gare de Morat, contre remboursement.

Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables. Echantillons gratuits et franco.

Se recommander, OSCAR ROGGEN, à Morat.

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Parait le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires ET DANS LES GARES

ANGLO SWISS BISCUIT & VINTERTHUR

ETABLISSEMENT de 1^{er} ordre
FABRIQUE DE Biscuits et Gaufrettes

en tous genres
Qualités supérieures reconnues 583 les meilleures

Demandez échantillons

BIBLIOGRAPHIE

Nous signalons à nos lecteurs la publication d'un livre très utile, édité par MM. Payot et Cie à Lausanne: « Hygiène de la bouche et des dents. » Voici le sommaire de cet ouvrage: Maladies de la bouche. De la carie dentaire. Dents et glandes salivaires. Maladie des tissus composant la dent. Dentition. Complications produites par la carie. Hygiène de la bouche. Traitement des maladies des dents et des gencives. Des dentifrices.

Prix: 1 fr. 50 chez MM. Payot et Cie éditeurs, Lausanne.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête KEFOL

Seul REMÈDE SOUVERAIN contre le gros cou. Bouteille (10 poisons) 1.50. Ch. Baccot, ph^o Genève. Toutes Pharmacies. Boîte grise, KEFOL.

Plus de Goutte! **STRUMALINE** SOUVERAIN contre le gros cou. Dépôts dans toutes les pharmacies. o o o o o o o

Dépôt général: D. Grewar, Meiringen.

Prix du flacon: fr. 1.50.

